

Bulletin d'info du collectif CGT FAPT Télévente

Télétravail

Alors que la DNT a mis bien du temps à mettre en place le télétravail officiel sous avenant ou convention, que les jours de télétravail devaient être accordés dans le strict respect de l'accord 2018, il semblerait aujourd'hui que la rigueur de la règle se soit bien ramollie.

Ainsi, la direction n'hésite pas à proposer des journées de télétravail plutôt qu'un arrêt de travail aux collègues souffrants. Sur certains plateaux, lorsqu'il y a des pannes réseaux, on propose même au personnel de repartir travailler à domicile.

On nous rapporte également que des vendeurs en arrêt seraient présents sur des modules de formation via Teams !

Le télétravail ne peut pas se substituer aux CM, CEX, ou problème de panne réseau sur les sites. Qu'en est-il des règles de sécurité tant de fois invoquées dans le monde d'avant ? Le télétravail ne doit pas devenir l'outil de la flexibilité et du mélange vie privée - vie professionnelle.

ENSEMBLE EXIGEONS LE RESPECT DES RÈGLES DU DROIT DU TRAVAIL !

Commissionnement

1 - Le commissionnement des GC

Suite au mécontentement lié à la Part Managériale Collective des Gestionnaires, la CGT a porté le sujet en CDSP en demandant à la DNT de réévaluer l'objectivation des produits concernés (Colis, Maileva, Délivengo). En effet, l'objectif n'est pas atteignable car il y a trop peu de déploiement à traiter sur ces produits et le délai de 2 mois imposé pour le démarrage n'est pas approprié. Cet objectif s'oppose à l'objectif des vendeurs qui est de signer « à chaud » (autrement dit le plus vite possible !).

EXIGEONS DES OBJECTIFS COHÉRENTS, RÉALISABLES ET ATTEIGNABLES !

2 – Commissionnement T1 2022 : Les chiffres

Depuis décembre 2021, la CGT a mené des actions pour dire non au commissionnement 2022 et l'augmentation à 25 contrats pour l'atteinte de la surperformance. Nous savons que cette disposition aurait un impact négatif fort sur le revenu des vendeurs. Le T1 étant passé, nous avons fait les comptes :

En 2021 : 171 vendeurs ont atteint la surperformance pour 275 CC actifs à savoir 62,18%

En 2022 : 109 vendeurs ont atteint la surperformance pour 286 CC actifs à savoir 38,11%

Rappelons l'impact financier que nous avons publié en décembre 2021 :

Nbre de contrats	Nbre de BU	Com 2021	Com 2022	Perte 2022
20	3	750 €	500 €	- 33 %
24	5	1 200 €	600 €	- 50 %
25	5	1 250 €	1 250 €	0

Un vendeur sur trois a signifié sa colère face à l'injustice des salaires et du commissionnement 2022 en participant aux journées de grève du 27 janvier et du 17 mars et en signant la pétition « Non aux 25 contrats ».

Demain soyons plus forts et plus nombreux pour l'augmentation des salaires pour l'ensemble des grilles salariales, pour continuer de dire NON AUX 25 CONTRATS !

<https://televentecgt.reference-syndicale.fr/>

